

« Géographie revisitée »

L'association des maires de France interpelle le ministre

Toulouse, le 27 juin 2019

Par courrier du 21 mai, François Baroin, Président de l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité interpelle le Ministre Darmanin **sur la suppression continue des trésoreries.**

Au-delà de la fin d'un service public de proximité, il met en avant un transfert de charge financière de l'État vers les collectivités territoriales.

Au final, l'AMF demande l'arrêt immédiat des fermetures de trésoreries.

Le courrier adressé au Ministre Darmanin

Monsieur le Ministre,

L'AMF est alertée par la suppression continue des trésoreries et d'un service public de proximité pour les collectivités locales mais aussi pour les citoyens.

Cette mesure oblige désormais les exécutifs locaux des territoires ruraux notamment à parcourir plusieurs kilomètres pour déposer leurs fonds à la trésorerie la plus proche. Pour éviter de tels déplacements, il est indiqué aux collectivités qu'elles ont la possibilité de remplacer toutes les modalités actuelles de règlements en numéraire par des systèmes de règlements dématérialisés. Toutefois, il convient de rappeler que la mise en place de règlements dématérialisés génère des coûts importants en cette période de d'encadrement budgétaire. Par ailleurs, nombre de règlements continueront malgré tout d'être réalisés en espèces, jusqu'à trois cents euros les usagers restant encore libre du choix des modalités de leurs règlements dans leur utilisation du service public. C'est le cas par exemple des stations de ski, des cantines scolaires, des piscines, etc. dont les régies sont contraintes d'accepter les règlements en numéraire.

Cette mesure fait courir un risque en matière d'ordre et de sécurité publique puisque c'est le maire ou le régisseur qui transportent les fonds en voiture, parcourant ainsi des dizaines de kilomètres avec des fonds conséquents. D'autres collectivités ont dû recourir à des sociétés spécialisées de transport de fonds, l'économie réalisée par l'État se soldant là encore par une nouvelle dépense locale.

Il aurait été en effet judicieux de consulter les élus concernés afin de déterminer quels étaient les comptables à déplacer ou non afin de préserver les deniers publics. Si l'État réduit ses coûts en réorganisant son réseau de comptables, il transfère aussi le coût de sa mesure sur les budgets locaux. Ce transfert de charges contrevient aux objectifs affichés de développement de la décentralisation et de rapprochement des services de l'État des territoires.

Dans le contexte actuel de forte demande de service publics et de proximité, l'AMF demande l'arrêt immédiat des fermetures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

La CGT Finances Publiques 31 mettra tout en œuvre avec les personnels, dans l'unité la plus large, avec les citoyens, les élus pour mettre fin au plan Darmanin et ouvrir de réelles négociations sur les légitimes revendications des personnels exprimées lors du mouvement de ce début d'année.

